

Budget rectificatif 4/2016: actualisation des crédits, réduction des crédits de paiements et d'engagement, extension de la durée de l'EFSD, modification du tableau des effectifs de Frontex, actualisation des crédits de recettes

2016/2257(BUD) - 25/11/2016 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2016 de l'Union européenne pour l'exercice 2016: Actualisation des crédits visant à prendre en considération l'évolution récente de la situation dans le domaine de la migration et de la sécurité, la réduction des crédits de paiement et d'engagement résultant du virement global, la prolongation de la durée d'existence de l'EFSD, la modification du tableau des effectifs de Frontex et l'actualisation des crédits de recettes (ressources propres).

Pour rappel, le PBR n° 4/2016 vise à :

- **diminuer le niveau des crédits de paiement de 7.284,3 millions EUR**, essentiellement sur des lignes budgétaires relevant de la rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) et réduit donc les contributions nationales en conséquence;
- augmenter le niveau des crédits d'engagement inscrits à la rubrique 3 «Sécurité et citoyenneté» de 50 millions EUR pour l'instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, de 130 millions EUR pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF) et de 70 millions EUR pour le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), ce qui nécessite donc la mobilisation de la marge pour imprévus pour un montant total de 240,1 millions EUR, après la prise en compte du redéploiement de 9,9 millions EUR;
- concentrer de manière anticipée le provisionnement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD) par l'intermédiaire d'un redéploiement de 73,9 millions EUR en crédits d'engagement à partir du volet "énergie" du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-Énergie), qui sera compensé en 2018;
- modifier le tableau des effectifs de Frontex en vue de l'entrée en vigueur prochaine du règlement (UE) 2016/1624 sur la mise en place d'une [Agence européenne des gardes-frontières](#).

Sur le plan des dépenses, avec une réduction de 14,7 millions EUR répartie sur plusieurs lignes budgétaires relevant de la rubrique 2 Croissance durable: ressources naturelles, **l'incidence nette globale du PBR n° 4/2014, dans le volet des dépenses du budget 2016, consiste en une augmentation de 225,4 millions EUR** des crédits d'engagement.

En ce qui concerne les recettes, le PBR n° 4/2014 inclut aussi des ajustements liés à la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement.

Les députés expriment par ailleurs de vives préoccupations concernant l'excédent des paiements de 7.284,3 millions EUR, qui résulte **de retards importants dans la mise en œuvre des programmes de l'Union relevant de la gestion partagée** et qui ouvre la voie à une accumulation considérable des demandes de paiement à la fin de l'actuel CFP.

Ils approuvent **les augmentations proposées pour la rubrique 3** grâce à la mobilisation de la marge pour imprévus ainsi que le renforcement anticipé du tableau des effectifs de Frontex. Ils se félicitent en particulier de la reconstitution partielle de l'AMIF, mais se disent préoccupés par le fait que, malgré un taux élevé d'exécution budgétaire sur la base des programmes nationaux des États membres, seules quelques relocalisations de réfugiés ont réellement eu lieu à ce jour.

Ils appellent également le Parlement à marquer son accord sur **le provisionnement anticipatif** de l'EFSI, à condition que le redéploiement à partir du MIE soit dûment compensé en 2018. Ils précisent que cette concentration anticipée ne doit pas préjuger du plan de financement final de la nouvelle proposition de prolongation de l'EFSI qui doit être décidée conformément à la procédure législative ordinaire.

Par ailleurs, les députés relèvent avec inquiétude **la baisse des recettes** attendue, estimée à 1,8 milliard EUR, en raison de la dépréciation de la livre sterling vis-à-vis de l'euro. Ils prennent acte de l'intention de la Commission d'utiliser les recettes issues d'amendes supplémentaires afin de compenser cette baisse.

Enfin, les députés appellent le Parlement européen à approuver la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2016.